

Part'EnR 35

LE SERVICE PUBLIC LOCAL
DE PARTAGE D'ÉNERGIE



Vous souhaitez
augmenter votre
capacité à faire
face à la prochaine
crise de l'énergie
en stabilisant une
part de votre facture
d'électricité, tout en
consommant local
et en participant à la
transition écologique ?

Part'EnR 35
est là pour rendre
l'autoconsommation
collective
accessible à TOUS
en Ille-et-Vilaine

SDe35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

► Lever les freins possibles aux projets d'autoconsommation collective

- Niveau élevé d'expertise technique et juridique pour organiser la gouvernance de l'opération d'autoconsommation collective (ACC)
- Manque de temps et de moyens pour gérer l'opération, notamment la facturation et les recouvrements
- Les outils pour superviser les flux énergétiques et financiers
- Les coûts de gestion qui grèvent le modèle économique de l'opération

► Part'EnR 35 à votre service !

Grâce à son nouveau service public Part'EnR35, le SDE35 vous accompagne de A à Z pour déployer des opérations d'autoconsommation collective.

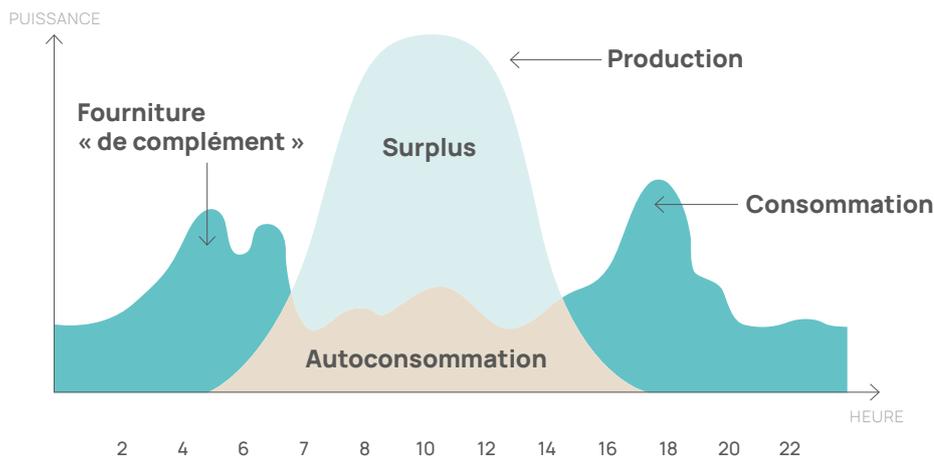
Les objectifs :

- Simplifier le déploiement des opérations d'autoconsommation en Ille-et-Vilaine
- Partager l'énergie localement entre les unités de production et les consommateurs locaux en instaurant des circuits-courts
- Apporter une solution de maîtrise de l'envolée des factures pour les consommateurs
- Optimiser les investissements et le fonctionnement des réseaux d'énergie
- Améliorer l'indépendance et la résilience énergétique des territoires

► Quels avantages ?

- Un dispositif simplifié, adapté à vos projets
- Des interlocuteurs dédiés et mutualisés avec des experts de l'achat d'énergie
- Un dispositif ouvert aux producteurs et consommateurs

Principes de l'autoconsommation



Quels sont les missions de Part'EnR 35, personne morale organisatrice mutualisée ?

-  **Proposer** une gouvernance entre consommateurs et producteurs participants avec :
 - La définition des règles entre producteurs et consommateurs : prix, répartition de l'énergie, modalités de gouvernance de la boucle locale
 - L'organisation de la contractualisation entre les acteurs (consommateurs et producteurs)
 - La relation avec le gestionnaire de réseau pour la mise en place de l'opération et son exécution
-  **Assurer** le bon fonctionnement de l'opération avec la gestion des entrées et sorties de participants, la facturation et le recouvrement, l'animation de l'opération et la relation avec les participants
-  **Aider** les acteurs à adapter leurs consommations à la production, en créant une culture commune autour de l'énergie

Le coût du service de Part'EnR35 est inclus dans le prix des kWh qui seront partagés dans l'opération, les consommateurs contribuent donc aux frais de gestion proportionnellement à leur part de consommation couverte par la production locale.

Nos équipes vous accompagnent à chaque étape de vos projets d'autoconsommation collective

Étape 1

Installer de la production d'énergie renouvelable électrique, solaire ou éolien

-  **Produire de l'énergie** à partir d'un bâtiment neuf, à construire ou déjà existant, d'un parking, d'un délaissé...
-  Via un installateur si vous investissez vous même, ou un tiers-investisseur producteur d'énergie public comme Energ'iv (la SEM du SDE35) ou privé

Étape 2

Étudier la faisabilité de mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective

-  **Évaluer l'adéquation de la production** avec les consommations des bâtiments tout en estimant l'intérêt économique des parties
-  Via des bureaux d'études, CEP* des ALEC ou des intercommunalités, agents techniques de vos communes ou intercommunalités, les agents du pôle marchés de l'énergie du SDE35 pour les membres du groupement d'achat, Enedis

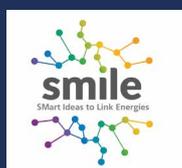
Étape 3

Mettre en place un cadre contractuel puis lancer l'opération

-  **Définir les règles et les modalités de gouvernance** entre les acteurs de l'opération, préciser la gestion de la facturation, puis signer les contrats permettant le lancement du comptage avec Enedis

 Via Part'EnR 35

* Conseiller en Énergie Partagée



Un service homologué Smile

Les partenaires du service Part'EnR 35

Avec l'accompagnement des services CEP des Agences pour le Climat de Rennes, Fougères et Vallons de Vilaine, de la mission Générateur et le Pôle solaire d'Energ'iv.



Pour plus d'informations

 contact@partenr35.fr